

MY

CONDUITE

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

L'objectif principal de l'auto-école MY Conduite est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.

EVALUATION DE VOS PROGRES

Des grilles de permettent de valider vos acquis.

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et environnementaux au fil de votre apprentissage.

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettront également de mesurer vos progrès et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées.

Votre livret d'apprentissage sera votre allié afin de suivre ces progrès.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Pour obtenir votre permis de conduire, vous devrez démontrer vos connaissances et vos savoir-faire lors de deux épreuves distinctes.

L'épreuve théorique est composée d'un QCM comprenant 40 questions.

Vous devrez y démontrer vos connaissances réglementaires, mais plus largement, que vous maîtriser l'ensemble des savoirs utiles en toutes circonstances en conduisant un véhicule.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser différentes manoeuvres ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Ces épreuves pratiques peuvent se dérouler, suivant la catégorie de permis à laquelle vous vous présentez en une ou deux fois. En effet, pour les catégories moto et poids lourd, vous vous présenterez successivement à une épreuve hors circulation, puis à une épreuve en circulation.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaire et fondamentales devant être acquises par une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.